Alpes-de-Haute-Provence

Commune de FORCALQUIER

PLAN LOCAL D'URBANISME

Révision du PLU

ANNEXE AUX DOCUMENTS GRAPHIQUES

liste des secteurs à taxe d'aménagement majorée

6.5

Révision du Plan Local d'Urbanisme prescrite par Délibération du Conseil Municipal du 25 février 2016 Projet arrêté par Délibération du Conseil Municipal du 15 novembre 2018

LE MAIRE

Gérard AVRIL

APPROBATION:

Vu, pour être annexé à la Délibération du Conseil Municipal approuvant le document en date du 11 juillet 2019

LE MAIRE

Gérard AVRIL

23 octobre 2007	Approbation
05 octobre 2010	Première modification
07 février 2012	Première modification simplifiée
11 février 2013	Deuxième modification simplifiée
Juillet 2019	FORPL3 - APPROBATION DE PROJET

Proposé par Ph. SAUNIER — KUB S.CHWALIBOG — ABJV — NATURALIA — J.MARTINEZ - architectes-urbanistes 15, rue du Coq MARSEILLE 13001

Liste des secteurs dont la part communale de la taxe d'aménagement est majorée en application de l'article L.331-15 du code de l'urbanisme

NOM	RÉFÉRENCE DE LA DÉLIBÉRATION	DATE DE LA DCM	TAUX MAJORÉ
Roumaou Moruisse	DCM15-90	20/11/2015	10%
235 100 1000 1000 1000 1000 1000 1000 100			
Charmels Chambarels	DCM15-91	20/11/2015	8,5%
101 (2000)			

FORPL3 — APPROBATION Juillet 2019 — Page 1